



Bonjour a tous, aidez moi s'il vous plait

Par lei2, le 17/05/2011 à 16:10

Bonjour a tous,voila je vous explique ma situation.

Il y a un an et demi je me suis fais agressé physiquement par un de mes voisins qui n'a pas supporter du bruit. je me suis retrouver avec 14 jours de ITT dont 5 mois d'arret suite a des peurs de sortir, je n'osais plus bouger de chez moi sachant qu'il vivait juste l'appartement en dessous. je suis dc passer au tribunal il a étai reconnu coupable (bien sur il a fais appel) mais toujours coupable) Suite a ceci on m'envoie a une expertise médicale mais je ne sais pas du tout en quoi ca consiste et qu'est ce qui va se passer. Sont ils la pour m'aider ou m'enfoncer?? que faut il faire?? J'espère recevoir beaucoup de réponses car l'expertise est dans deux jours et je suis complètement perdu...

Par fra, le 17/05/2011 à 17:01

Bonjour,

Avant de parler de l'expertise médicale, quelles ont été les conclusions des Juges, puisque procédure il y a eu ?

Avez-vous des séquelles avérées de cette agression, ce qui peut expliquer cette demande d'expertise ? Comment avez-vous été indemnisé ?

Par lei2, le 17/05/2011 à 18:26

Bonjour, alors le verdict a étai reconnu coupable, il doit passer au tribunal correctionnel. Les séquelles ont étai les cervicales, suite a ca un syndrome post traumatique.Je n'ai pas encore étai indemnisé..

Par fra, le 18/05/2011 à 09:59

Bonjour,

L'expertise médicale est nécessaire pour faire le point sur votre état de santé. Il faut que vous y participiez. Il en va, aussi, de votre indemnisation.

Si vous constatez que le Médecin a tendance à minimiser, n'hésitez pas à vous défendre et à

tenir LEGAVOX informé des suites.

Par lei2, le **19/05/2011** à **10:16**

Merci du renseignement et bien j'ai rdv a 14 h vous en serrez d'avantage enfin je lespere